

*rapport
de gestion,*
PROMEA CAISSE DE PENSION 2024

Respectueuse

*Pour la PROMEA Caisse de pension,
le respect de tous les interlocuteurs
dans diverses situations va de soi.*



sommaire,

RAPPORT DE GESTION 2024

Rapport de gestion

Avant-propos	4 – 5
Chiffres-clés	7
Faits relatifs à l'assurance	8 – 11

Comptes annuels

Bilan	13
Compte d'exploitation	14 – 15
Annexe	16 – 33

PROMEA Caisse de pension

PROMEA Caisse de pension en bref.....	35
Organes de PROMEA Caisse de pension	36 – 37

avant-propos,

DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE FONDATION

L'année 2024 n'a pas été tranquille. La guerre persistante en Ukraine a été l'un des foyers de crise qui nous a tous préoccupés. Les marchés des placements très volatiles ont également suscité notre attention. Dans cet environnement, la PROMEA Caisse de pension a réalisé un rendement des placements de 5.89 %. Le taux de couverture est passé de 106.9 % à 110.1 % au 31 décembre 2024.

Le 22 septembre 2024, les citoyens suisses ont rejeté par 67 % la réforme de la prévoyance professionnelle (réforme LPP). Le refus incontestable du peuple souverain, qui s'explique aussi par les incohérences de la campagne de votation, laisse une lacune, qui doit maintenant être comblée par chaque caisse de pension proche de la LPP. Le Conseil de fondation s'emploie à relever des défis comme la longévité et l'environnement des taux bas. Il est question d'un taux de conversion réglementaire de 6.8 %, qui est utilisé jusqu'à un capital-vieillesse de CHF 600'000 à l'âge de référence pour calculer la rente de vieillesse. Pour prendre sa décision, le Conseil de fondation est toutefois conscient de sa responsabilité sociale et communiquera suffisamment tôt des adaptations possibles.

En 2024 aussi, la PROMEA Caisse de pension a poursuivi une stratégie de placement équilibrée et durable. En mai 2024, inter-pension nous a classés au cinquième rang des caisses de pension les plus durables de Suisse, et en novembre 2024, The European (Global Banking & Finance Awards) nous a même élus meilleure caisse de pension durable de Suisse. Notre stratégie en matière de durabilité a en outre contribué au rendement.

Un changement du côté des représentants des salariés de l'UNIA est survenu au Conseil de fondation de la PROMEA Caisse de pension au 1^{er} septembre 2024.

Rolf Frehner, qui était membre du Conseil de fondation depuis le 1^{er} juillet 1996 et pendant deux mandats président de cet organe, a présenté sa démission pour des raisons d'âge avec effet au 31 août 2024. Nous avons énormément apprécié de pouvoir compter sur Rolf Frehner qui connaissait parfaitement la prévoyance professionnelle. Nous nous souvenons très bien de ses talents de négociateur. Nous souhaitons une bonne continuation à Rolf Frehner et le remercions pour son engagement de plusieurs décennies en faveur de nos bénéficiaires. Rolf Frehner a été remplacé par Kaspar Bütikofer le 1^{er} septembre 2024. Nous souhaitons une cordiale bienvenue à Kaspar Bütikofer au Conseil de fondation et nous réjouissons de notre bonne collaboration.

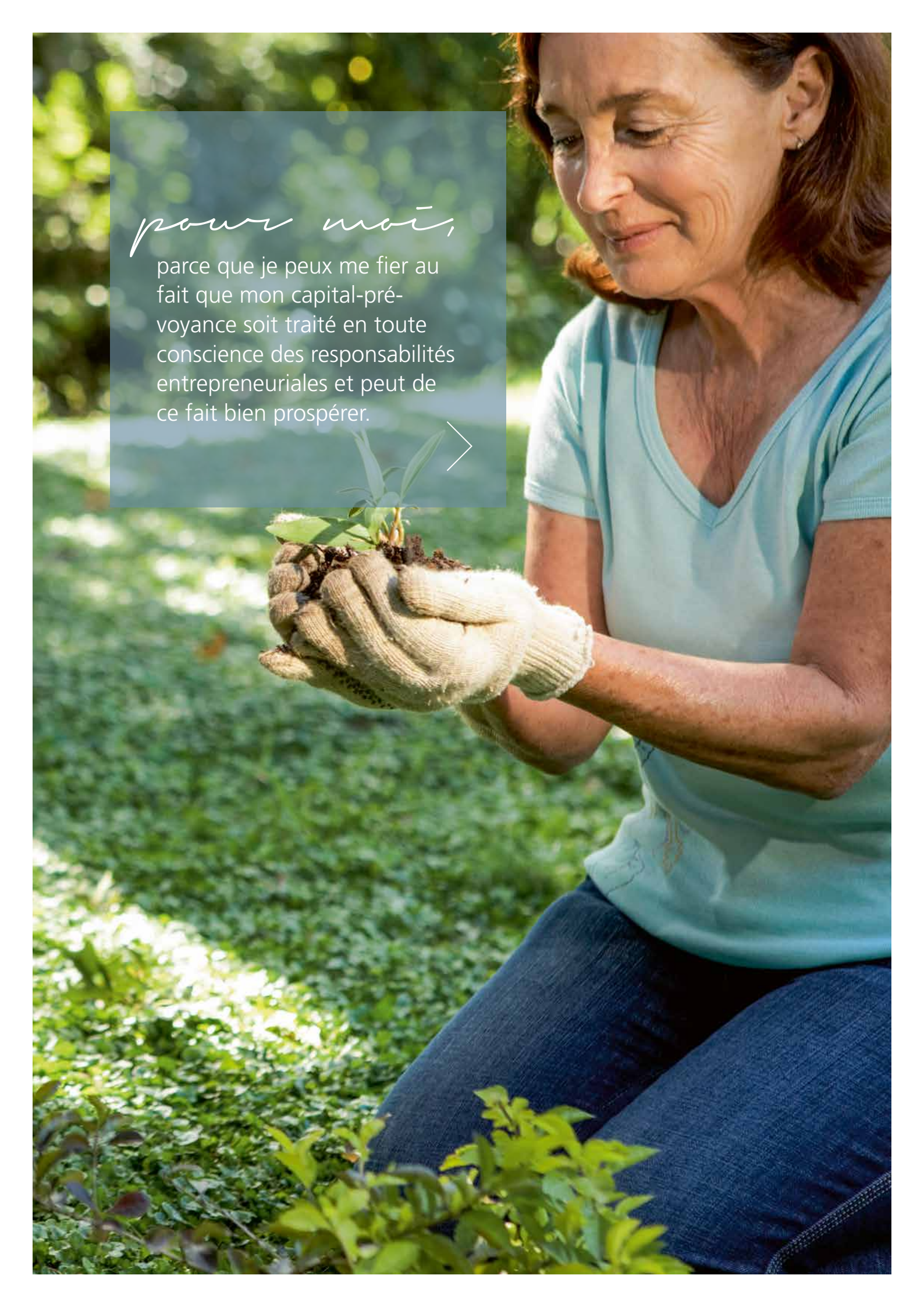
En 2025, le Conseil de fondation veut élaborer une stratégie de croissance pour la PROMEA Caisse de pension. Cette stratégie mise sur une croissance qualitative et doit permettre à la PROMEA Caisse de pension de continuer de se positionner correctement face à la concurrence d'autres caisses de pension. Il est important que la croissance qualitative renforce le collectif existant de notre caisse de pension. Nous effectuerons par ailleurs un examen critique de notre modèle de réassurance. Le contrat existant Excess of Loss expirera au 31 décembre 2025.

La PROMEA Caisse de pension fête son 70^e anniversaire en 2025. Nous sommes fiers de ce jubilé et mettrons tout en œuvre pour rester un partenaire fiable pour nos assurés et les entreprises affiliées.

Je remercie les membres du Conseil de fondation et de la Direction ainsi que les collaborateurs de la PROMEA Caisse de pension pour leur grand engagement et leur très bonne collaboration.

Peter Meier

Président du Conseil de fondation
PROMEA Caisse de pension



pour moi,

parce que je peux me fier au fait que mon capital-prévoyance soit traité en toute conscience des responsabilités entrepreneuriales et peut de ce fait bien prospérer.



Intelligible

*La PROMEA Caisse de pension
informe de manière
claire et compréhensible.*



chiffres-clés,

EN BREF

	2024	2023
1. Rémunération des avoirs-épargne	2 %	1.5 %
2. Avoirs de vieillesse en CHF	965.3 mio.	936.0 mio.
3. Augmentation des retraites	0 %	0 %
4. Degré de couverture	110.1 %	106.9 %
5. Membres *	974	997
6. Assurés	9'307	9'456
7. Retraités	2'292	2'212
8. Total du bilan en CHF	1'820 mio.	1'704 mio.
9. Cotisations en CHF	70.3 mio.	68.5 mio.
10. Performance nette	5.89 %	5.62 %

* À partir du 1^{er} janvier 2024, seuls les membres affiliés sont comptabilisés comme des assurés actifs.

faits relatifs,

À L'ASSURANCE ET AU PATRIMOINE PLACÉ

Résultat de l'exercice

L'exercice 2024 de la PROMEA Caisse de pension est arrêté avec un excédent de recettes de CHF 56.55 millions. Grâce à celui-ci, le taux de couverture, calculé selon l'art. 44 OPP2, est passé de 106.9 % à 110.1 % au cours de la période sous revue. Cela s'explique par le bon résultat des placements. Le résultat net provenant des placements se monte à CHF 97.52 millions. Le rendement réalisé sur les placements se monte à 5.89 % pour 2024.

La réserve de fluctuation de valeurs visée de CHF 258.47 millions n'a pas pu être entièrement constituée malgré le bon résultat annuel. Selon le bilan au 31 décembre 2024, la réserve disponible s'élève à CHF 162.95 millions et correspond donc à 63.04 % de la réserve de fluctuation de valeurs. La PROMEA Caisse de pension peut continuer de remplir ses engagements de prévoyance, mais elle ne dispose pas de sa pleine capacité financière à prendre des risques. La pleine capacité financière à prendre des risques est atteinte quand la réserve de fluctuation de valeurs visée est entièrement constituée.

La croissance pour le capital de prévoyance et les cotisations d'épargne facturées s'est encore poursuivie en 2024. Le capital de prévoyance des personnes assurées

actives a augmenté de CHF 29.34 millions et à la fin de l'année sous revue, il s'élève à CHF 965.35 millions. Les cotisations d'épargne facturées ont affiché une hausse de CHF 1.72 millions et pour l'année 2024, elles se montent à CHF 60.51 millions. Au 31 décembre 2024, 9'307 personnes assurées actives étaient affiliées à la caisse de pension. Cela correspond à une diminution de 149 assurés actifs par rapport à l'année précédente. La part de femmes se monte à 19.7 %, contre 19.6 % l'année précédente.

Taux de bénéficiaires de rente

Au cours de l'exercice sous revue, la PROMEA Caisse de pension enregistre 162 départs à la retraite, parmi lesquels 76 personnes assurées (46.91 %) ont demandé de percevoir une rente de vieillesse. 64 personnes assurées (39.51 %) ont opté pour un retrait en capital et 22 personnes assurées (13.58 %) ont choisi une forme mixte avec versement d'une rente partielle et d'un capital partiel. La PROMEA Caisse de pension affiche au total 2'292 bénéficiaires d'une rente au 31 décembre 2024, soit une hausse de 80 bénéficiaires par rapport à l'année précédente.

Capacité structurelle à prendre des risques

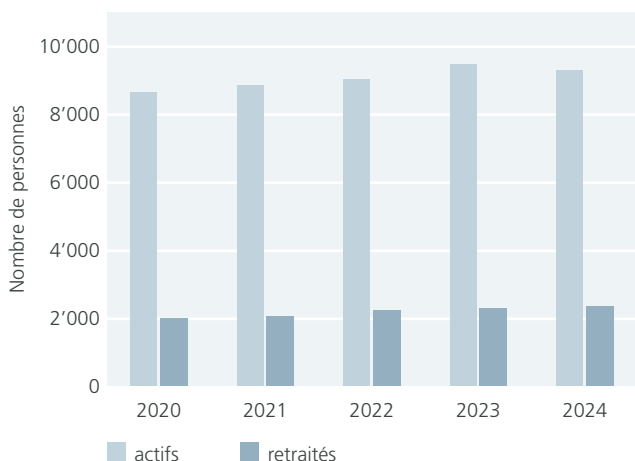
Le ratio démographique (nombre d'assurés actifs par bénéficiaire d'une rente, rentes pour enfant non comprises) est de 4.2. Pour chaque bénéficiaire d'une rente, il y a 4.2 assurés actifs. En comparaison avec les autres institutions de prévoyance, la PROMEA Caisse de pension se situe ainsi très légèrement au-dessus de la moyenne suisse, qui est d'environ 4 actifs pour un retraité. Plus la part des assurés actifs est élevée, plus la capacité d'assainissement et la capacité structurelle d'une caisse de pension à prendre des risques est en principe bonne.

Rémunération des avoirs de vieillesse /

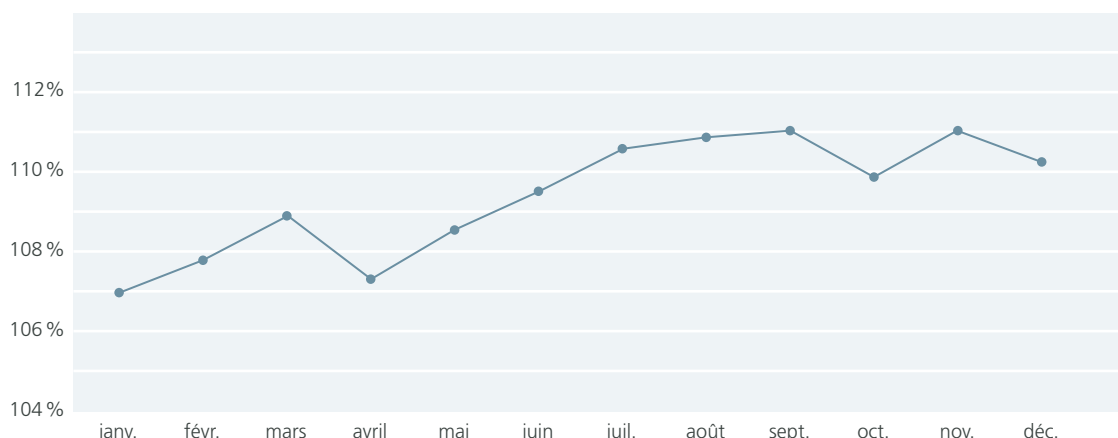
pertes effectives liées au départ à la retraite

Les avoirs de vieillesse réglementaires ont été rémunérés de manière enveloppante à 2 % au cours de l'année sous revue. Par rapport au taux d'intérêt minimum légal selon

Rapport assurés actifs – retraités



Évolution du taux de couverture 2024



la LPP, cela correspond à une rémunération supplémentaire de 0.75 %. À cet égard, il convient de prendre en considération le fait que la PROMEA Caisse de pension continue de transformer en rentes des capitaux de vieillesse jusqu'à CHF 600'000 à l'âge de référence à un taux de conversion réglementaire de 6.8 %. Selon les bases techniques actuelles, le taux de conversion techniquement correct est toutefois de 5 %. C'est pourquoi chaque départ à la retraite génère pour la PROMEA Caisse de pension une perte effective de près de 36 % du capital-vieillesse à transformer en rente. Cette perte est imputée au compte d'exploitation courant. Elle atteint au total CHF 11.9 millions pour l'exercice sous revue, tandis que les coûts liés à la rémunération des avoirs de vieillesse réglementaires au taux de 2 % se montent à environ CHF 18 millions.

Placements financiers

L'année de placements 2024 a de nouveau évolué de façon positive. La PROMEA Caisse de pension a réalisé une performance de 5.89 % (année précédente: 5.62 %). De plus, de nouvelles étapes ont à nouveau pu être mises en œuvre en ce qui concerne la durabilité des placements.

L'année écoulée n'a pas connu une évolution positive pour l'ensemble des pays ou régions sur le plan économique. Le développement économique a notamment été faible dans la zone euro, qui se trouvait toujours à la limite de la récession. L'Allemagne a même enregistré deux trimestres de croissance négative en 2024. La croissance économique de la Suisse s'est également située à un niveau plutôt faible, mais elle a été positive. La Chine continue de souffrir d'une grande crise immobilière et la confiance des consommateurs est au plus bas.

La puissance économique des États-Unis a tiré son épingle du jeu. La croissance en 2024 est restée très robuste, même si quelques indicateurs classiques ont annoncé une récession.

Les élections à la présidence américaine ont dominé le débat au deuxième semestre et se sont soldées par une victoire de Donald Trump. Celle-ci n'a pas eu de conséquences économiques immédiates. En 2025 toutefois, certains éléments de sa politique (droits de douane, déficit étatique, impôts, déréglementation) pourraient impacter les marchés.

L'inflation a évolué de façon variable dans le monde. Aux États-Unis, le taux d'inflation était de 2.9 % à la fin 2024. Il se situait à 2.4 % dans la zone euro. L'inflation en Suisse, de 0.6 %, a été nettement inférieure. Cette différence d'évolution a également entraîné des réductions plus ou moins rapides des taux d'intérêt par les banques centrales. La banque centrale américaine a abaissé le taux directeur de 5.5 % à 4.5 % au cours de l'année écoulée. Elle a toutefois annoncé que les réductions de taux à venir se feraient plus lentement, étant donné que l'inflation était encore trop élevée. La BCE a abaissé le taux directeur de 4.5 % à 3.15 %. En Suisse, la BNS a pu abaisser les taux de 1.75 % à 0.5 %. La BNS a annoncé dans certaines communications qu'il faut même s'attendre, au pire des cas, au retour des taux négatifs en Suisse.

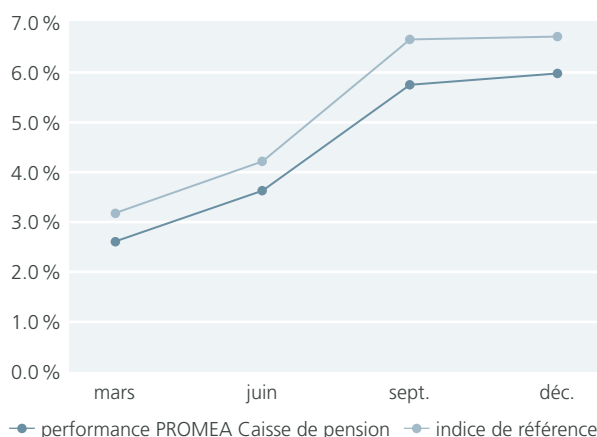
Le recul de l'inflation, mais aussi des taux directeurs, a eu comme conséquence une baisse des rendements des obligations et une hausse des cours des obligations. Une performance de 5.5 % a de ce fait été réalisée avec les obligations en CHF. Dans le domaine des obligations en devise étrangère, la performance a atteint -1.6 %.

La performance négative s'explique aussi par le fait que dans la catégorie des obligations en devise étrangère, le risque de change par rapport au franc suisse est couvert. Le couverture de change était onéreuse en raison de la différence de taux élevée. Des études révèlent toutefois que dans cette catégorie, la couverture du risque de change sur le franc suisse en vaut la peine à long terme. Les obligations des marchés émergents ont néanmoins évolué positivement (+2 %).

Les marchés boursiers ont également connu une année positive. Les actions américaines ont notamment été à nouveau très performantes, celles de l'indice actions mondiales représentant la part la plus élevée (avec plus de 70 %). Pour les actions mondiales sans couverture de change, une performance de 28.4 % a pu être obtenue, contre 17.1 % pour les actions mondiales avec couverture de change. Les marchés émergents et les Small Caps mondiales ont également connu une évolution positive de respectivement 17.8 % et 8.3 %. La PROMEA Caisse de pension avait sous-pondéré ces segments d'actions au cours de l'année, parce que le risque d'une correction avait été jugé élevé. Les actions suisses ont elles aussi enregistré une évolution positive de 6.5 %, sans toutefois pouvoir suivre le rythme des actions mondiales.

L'évolution de l'immobilier suisse a été réjouissante. Une performance de 5.2 % a pu être réalisée. Le marché immobilier suisse continue de se montrer stable et d'être une solide source de revenu. En revanche, l'immobilier étranger n'a pas évolué de manière favorable, avec une mauvaise évolution du marché et des prix en baisse. L'immobilier étranger unhedged a perdu -18.7 %, et l'immobilier étranger hedged -6.2 %. Les observateurs partent du principe que la situation se stabilise.

Développement de la performance effective 2024 et indice de référence



Sous l'angle de la durabilité, les investissements dans les infrastructures ont continué d'être développés. Ils ont évolué de manière réjouissante, avec une performance de 6 %. La catégorie Insurance Linked Securities, qui a été admise l'année précédente, a connu une évolution réjouissante de 8.1 %. Des investissements ont désormais été effectués dans le domaine de la microfinance. Ils permettent d'avoir un grand impact et de viser un rendement attractif par rapport au marché monétaire.

L'année 2024 a été positive dans l'ensemble. La performance est de 5.89 % (année précédente: 5.62 %). La performance de l'indice de référence s'élève à 6.62 %. Les deux raisons principales de la différence par rapport à l'indice de référence sont la mauvaise performance des produits «immobilier étranger» et la part d'actions moins élevée.

La PROMEA Caisse de pension s'efforce d'atteindre la performance optimale avec un risque adéquat et en se focalisant sur la durabilité. En 2024, les produits de placement durables ont dépassé leurs indices de référence et ainsi amélioré le rendement global (net après coûts). La caisse de pension se concentre sur des placements durables et attrayants à long terme. Elle est convaincue d'être ainsi un partenaire idéal pour ses membres affiliés et pour ses bénéficiaires.

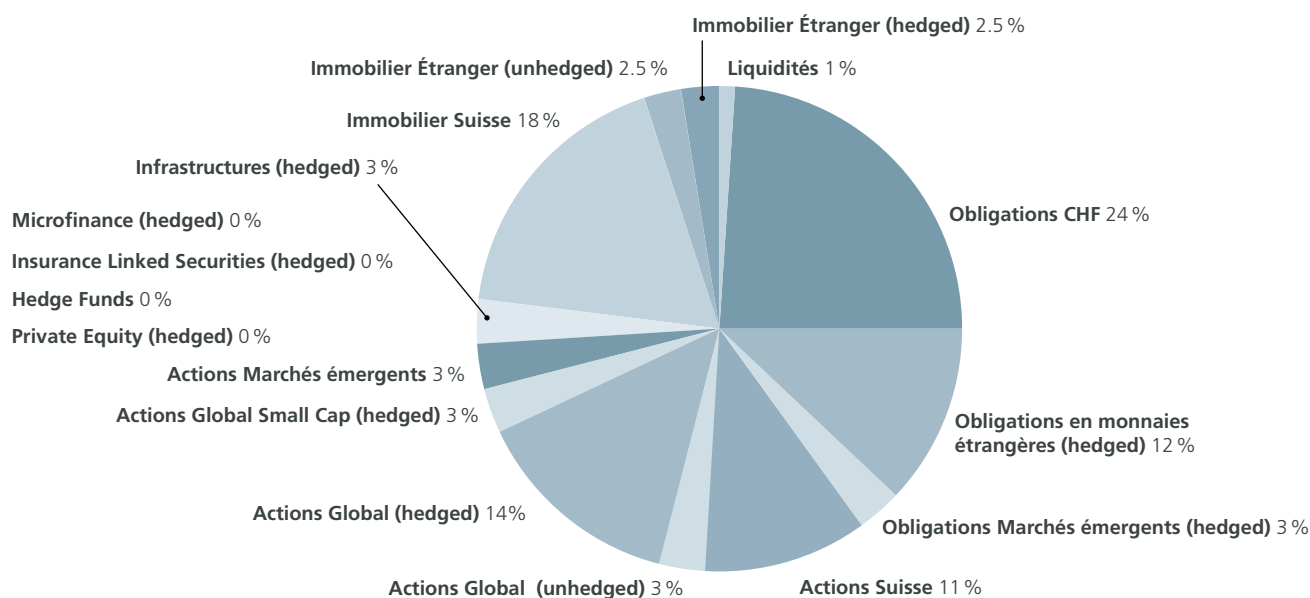
Portefeuille immobilier

Le portefeuille immobilier de la PROMEA Caisse de pension a évolué comme prévu en 2024. Les revenus nets (revenus locatifs moins pertes de loyers, frais d'exploitation et d'entretien) s'élèvent à CHF 5.93 millions, soit presque exactement à la valeur budgétisée de CHF 5.94 millions.

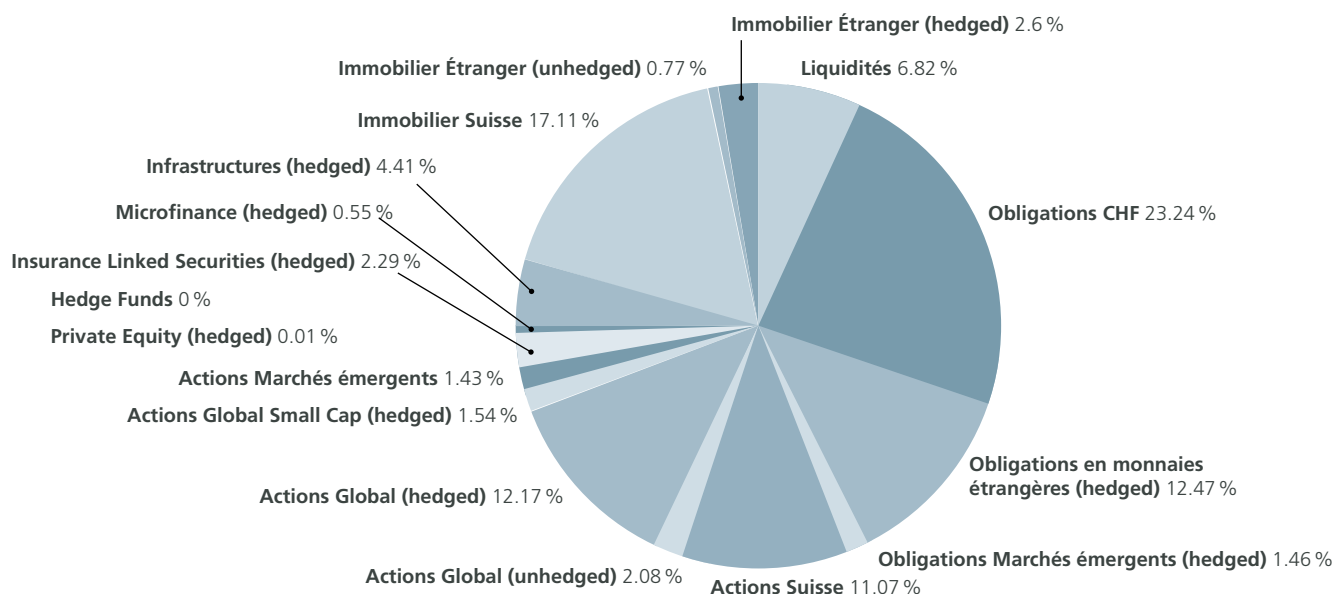
Aucun immeuble n'a été acheté au cours de l'exercice sous revue 2024. En raison d'un assainissement stratégique du portefeuille, l'immeuble situé dans le sud du Tessin à Morbio-Inferiore a été cédé. Le rendement brut du portefeuille entier s'élève à près de 4.67 %. Le rendement net est de 3.54 %, ce qui représente un excellent niveau.

Le taux de vacance du portefeuille global s'est élevé à 3.32 % (2023: 2.39 %). Les vacances sont en majeure partie survenues dans l'immeuble vendu de Morbio-Inferiore (29 %) et l'immeuble de Bienne en cours de transformations (30 %). Pour les autres immeubles, le taux de vacance a en principe évolué positivement.

Asset Allocation stratégique valable depuis le 1^{er} octobre 2024



Allocation par catégories de placements au 31 décembre 2024



Au cours de la période de décompte, COMRE AG a à nouveau évalué le portefeuille immobilier de la PROMEA Caisse de pension. Celui-ci présente au 31 décembre 2024 une valeur marchande de CHF 167'350'000. Le portefeuille a été revalorisé de 3.3 % par rapport au 31 décembre 2023 (sur une base comparable). L'effet d'évaluation, avec une hausse de CHF 5.3 millions, s'est considérablement amélioré par rapport à l'année précédente (CHF - 5.5 millions). Cette revalorisation s'explique par la baisse des taux d'escompte et la hausse des revenus locatifs.

Au cours de l'exercice sous revue, des investissements en vue de travaux d'entretien ont été réalisés à hauteur de CHF 2.06 millions. Ce montant a essentiellement été investi dans une nouvelle grande installation photovoltaïque dans l'immeuble d'Arni, dans une rénovation complète à Bienne et la planification de futures mesures ESG dans divers immeubles. Le résultat des immeubles, compte tenu des réévaluations, s'élève à CHF 8.55 millions (année précédente CHF - 950'000).

Ricardo Garcia

Directeur PROMEA Assurances sociales

Patric Spahr

Directeur PROMEA Caisse de pension

Engagée

*La PROMEA Caisse de pension
tient compte des intérêts
de ses interlocuteurs.*



bilan,

AU 31.12.

	Annexe Comptes annuels	2024 en CHF	2023 en CHF
Actif			
Placements		1'819'995'705.99	1'704'356'403.71
Liquidités		80'699'517.75	52'460'056.48
Créances et prêts	7.1	13'242'065.77	20'484'332.50
Titres	6.4	1'353'412'552.50	1'234'679'148.25
Immobilier	6.8	372'641'569.97	396'732'866.48
Immobilier		167'349'999.95	169'499'999.95
Immobilier Étranger (hedged)		47'255'068.49	51'441'562.84
Immobilier Étranger (unhedged)		13'983'248.50	17'188'388.55
Immobilier Suisse (indirects)		144'053'253.03	158'602'915.14
Compte de régularisation actif	7.2	144'290.55	2'104.70
Total de l'actif		1'820'139'996.54	1'704'358'508.41
Passif			
Dettes		33'979'923.57	28'142'492.52
Prestations de libre passage et rentes		33'979'923.57	28'142'492.52
Compte de régularisation passif	7.4	251'325.00	245'088.15
Réserves de contributions des employeurs	6.9	17'557'743.38	16'715'241.58
Réserves de contributions des employeurs		17'239'792.63	16'398'083.73
Fonds libres employeurs affiliés		317'950.75	317'157.85
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		1'605'405'754.00	1'552'862'808.00
Capital de prévoyance assurés actifs	5.3	965'345'188.00	936'008'527.00
Capital de prévoyance retraités	5.5	545'820'019.00	526'430'880.00
Provisions techniques	5.6	94'240'547.00	90'423'401.00
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	162'945'250.59	106'392'878.16
Capital de fondation, découvert		0.00	0.00
Total du passif		1'820'139'996.54	1'704'358'508.41

comptes,

COMPTE D'EXPLOITATION DU 01.01. AU 31.12.

	Annexe Comptes annuels	2024 en CHF	2023 en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres		71'836'381.26	69'692'117.75
Cotisations ordinaires	3.2	70'251'263.60	68'493'807.20
– Cotisation d'épargne		60'510'908.75	58'790'148.45
– Cotisation de risque		7'103'992.80	7'096'495.90
– Cotisation pour coûts administratifs		2'636'362.05	2'607'162.85
Intérêts moratoires sur cotisations en retard		13'445.95	13'262.95
Apports à la réserve de contributions des employeurs	6.9	4'028'390.35	3'770'129.80
Apports au fonds de garantie		773'723.36	756'159.50
Utilisation de réserves de contributions des employeurs	6.9	-3'230'442.00	-3'341'241.70
Prestations d'entrée		72'541'863.71	72'767'472.54
Apports de libre passage assurés	5.3	72'541'863.71	72'767'472.54
– Apports de libre passage assurés actifs		70'861'986.51	71'242'341.58
– Apports de réserve mathématique Rentes		1'679'877.20	1'525'130.96
Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée		144'378'244.97	142'459'590.29
Prestations réglementaires		-66'524'663.05	-63'591'337.06
Rentes de vieillesse		-31'355'374.20	-30'290'223.11
Rentes de survivants		-3'883'299.65	-3'367'440.55
Rentes d'invalidité		-4'056'365.15	-3'520'386.65
Prestations en capital à la retraite		-24'637'739.45	-25'244'074.90
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-2'591'884.60	-1'169'211.85
Prestations de sortie		-62'061'431.90	-56'338'326.40
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	-58'106'690.65	-54'212'720.60
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	5.3	-3'954'741.25	-2'125'605.80
Sorties relatives aux prestations et versements anticipés		-128'586'094.95	-119'929'663.46

Annexe Comptes annuels		2024 en CHF	2023 en CHF
Dissolution, constitution et rémunération de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions des employeurs		-53'385'447.80	-34'389'159.95
Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs		-11'325'622.05	-14'190'265.65
Constitution de capitaux de prévoyance retraités		-19'389'139.00	-11'912'953.00
Dissolution de provisions techniques	5.6	-3'817'146.00	5'477'245.00
Rémunération du capital d'épargne		-18'055'592.40	-13'334'298.20
Constitution de réserves de contributions des employeurs	6.9	-797'948.35	-428'888.10
Dissolution/constitution de la fortune de prévoyance libre	6.9	0.00	0.00
Charges d'assurance		-712'539.70	-658'676.30
Résultat net de l'activité d'assurance		-38'305'837.48	-12'517'909.42
Résultat net des placements		97'517'570.85	81'262'538.38
Produit des titres	6.7	90'982'991.50	91'621'144.24
– Liquidités		270'855.03	206'349.85
– Placements à terme et «call money»		43'018.71	1'151'175.35
– Opérations de change à terme		0.00	0.00
– Obligations		19'144'130.86	36'873'007.64
– Actions		64'209'590.60	50'053'539.29
– Private Equity		-250.00	40'000.00
– Insurance Linked Securities		1'830'520.61	0
– Hedge Funds		0	-103'305.01
– Infrastructures		5'452'144.38	3'227'248.08
– Microfinance		32'981.31	0
– Frais extraordinaires		0	173'129.04
Produit des immeubles	6.7	11'849'762.07	-4'899'174.29
Produit des immeubles		9'049'658.24	-464'296.32
Revenu d'immobiliers indirects		2'800'103.83	-4'434'877.97
Autre revenu d'immobiliers	6.7	0.00	0.00
Charges de gestion patrimoniale	6.7	-5'315'182.72	-5'459'431.57
Autres produits		289'307.85	4'930.98
Revenu des services fournis		6'771.01	4'082.73
Autres revenus		282'536.84	848.25
Autres frais		-102.70	0.00
Frais d'administration	7.5	-2'948'566.09	-2'751'613.90
Frais d'administration généraux		-2'363'847.90	-2'176'503.00
Révisions des caisses et conseils		-36'340.15	-39'187.60
Expert en caisse de pension		-66'088.55	-80'855.85
Autorité de surveillance		-28'240.79	-27'521.30
Frais de publicité		-69'882.60	-72'820.65
Commissions d'intermédiaire		-384'166.10	-354'725.50
Excédent de charges/de recettes avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		56'552'372.43	65'997'946.04
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur	6.3	-56'552'372.43	-65'997'946.04
Résultat de l'exercice		0.00	0.00

annexe,

AUX COMPTES ANNUELS 2024

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Prenant la forme d'une fondation communautaire, la caisse de pension vise à réaliser la prévoyance professionnelle conformément à la LPP et à ses dispositions d'exécution pour les salariés et les employeurs des entreprises qui sont membres, membres du patronage ou mécènes des associations fondatrices ou qui entretiennent des relations de partenaire social avec un des cofondateurs et qui s'affilient à PROMEA Caisse de pension. D'autres entreprises peuvent également s'affilier si elles satisfont aux critères d'admission de la Fondation. PROMEA Caisse de pension peut aussi pratiquer une prévoyance qui va au-delà des prestations minimales prévues par la loi. Il incombe au Conseil de fondation de décider d'éventuelles prestations de soutien dans des situations d'urgence telles que la maladie, les accidents, l'invalidité ou le chômage.

En vue d'atteindre l'objectif de la fondation, PROMEA Caisse de pension peut conclure des contrats d'assurance pour les destinataires ou une partie d'entre eux, comme elle peut aussi s'associer à de tels contrats, elle-même devant en être le preneur d'assurance et le bénéficiaire. Le plan de prévoyance repose, en ce qui concerne les prestations de risque, sur la primauté des prestations et, en ce qui concerne les prestations de vieillesse, sur la primauté des cotisations.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

PROMEA Caisse de pension figure sur le registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro ZH 1423.

1.3 Indication de l'acte et des règlements

- Acte de fondation du 15 octobre 2018
- Règlement de prévoyance du 7 septembre 2023, valable à partir du 1^{er} janvier 2024
- Règlement des coûts du 7 décembre 2021, valable depuis le 1^{er} janvier 2022
- Règlement d'organisation et de gestion du 27 mars 2024, valable depuis le 1^{er} décembre 2022

- Règlement des provisions du 27 mars 2024, valable depuis le 31 décembre 2023
- Règlement de placement du 5 septembre 2024, valable à partir du 1^{er} octobre 2024
- Règlement relatif au droit de signature, 7 mai 2010
- Inscription au registre du commerce, 18 juillet 1990
- Convention relative au mandat d'expert en matière de prévoyance professionnelle, 1^{er} janvier 2006
- Convention avec PROMEA Caisse de compensation du 7 avril 2022 valable à partir le 1^{er} janvier 2022
- Charte de l'ASIP, 1^{er} janvier 2009
- Règlement en cas de liquidation partielle 7 mai 2010, valable depuis le 1^{er} juin 2009

1.4 Organes de l'institution de prévoyance/

Droit de signature

Conseil de fondation

Représentants des employeurs

Peter Meier* président, 2022–2025

Sabine Bellefeuille, 2022–2025

Susanne Niklaus*, 2023–2026

Représentants des salariés

Vincenzo Giovannelli* vice-président, 2023–2026

Kaspar Bütikofer*, 2024–2026

Susanne Sabbadini, 2023–2026

Le mandat commence le 1^{er} juillet et prend fin le 30 juin.

* = membres du comité du Conseil de fondation

Direction

Ricardo Garcia

Directeur PROMEA Assurances sociales

Patric Spahr

Directeur PROMEA Caisse de pension

Les membres du Conseil de fondation et de la Direction signent collectivement à deux.

1.5 Organe de contrôle, experts, autorité de surveillance, conseillers

Organe de contrôle BDO SA, Zurich, *Mandat de l'expert en caisse de pension (partenaire contractuelle)* Allvisa AG, Zurich, *Expert exécutant pour la prévoyance professionnelle* René Zehnder, *Autorité de surveillance* BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS), *Conseils en placements* Hartweiger & Partner AG, Lucerne, *Gestion immobilière* Sparhafen Immobilien AG, Zurich, *Spécialiste immobilier* ImmoPro AG, Zurich, *Expert en estimations immobilières* COMRE AG, Zurich

1.6 Associations fondatrices

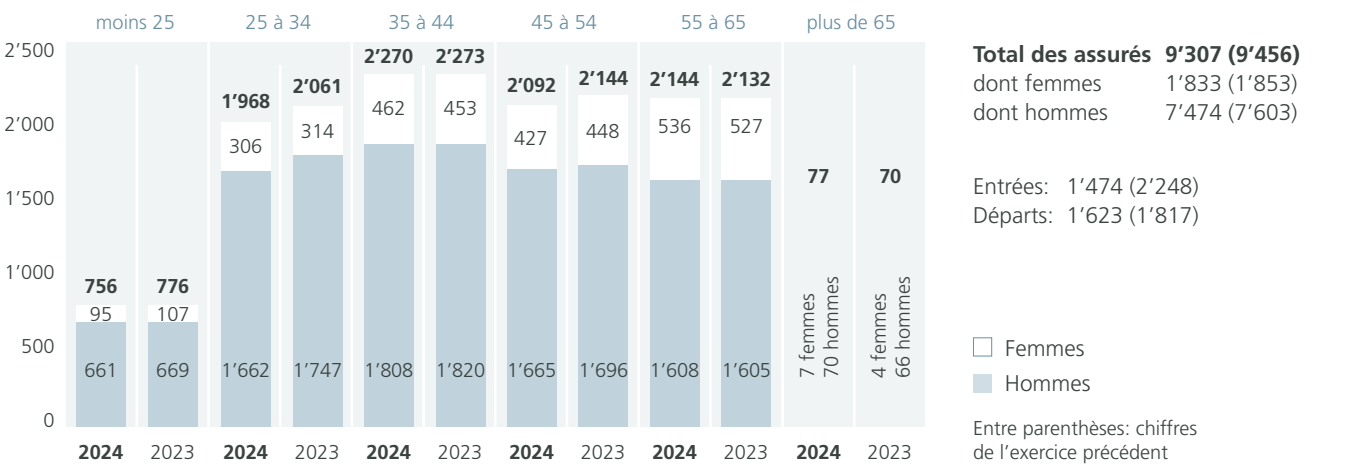
Employeurs AM Suisse, *Salariés* Unia, Syna – le syndicat

1.7 Employeurs affiliés

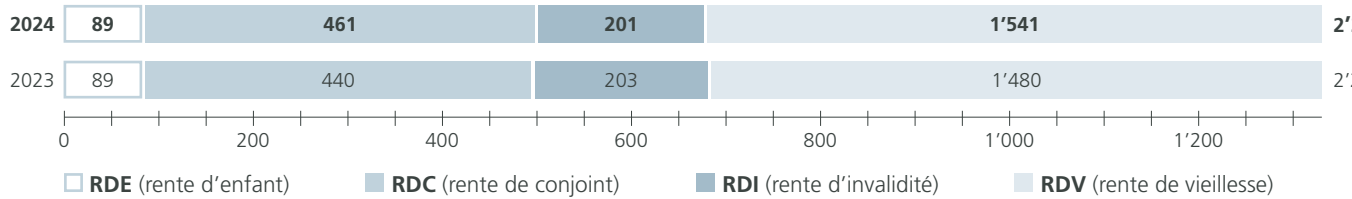
État initial 997 (989), *Entrées* 18 (20), *Départs* 41 (12), *Nombre d'entreprises affiliées* 974 (997), (entre parenthèses: chiffres de l'exercice précédent). À partir du 1^{er} janvier 2024, seuls les membres affiliés sont comptabilisés comme des assurés actifs.

2. Assurés actifs et retraités

2.1 Structure des assurés actifs au 31 décembre 2024 / 2023



2.2 Structure des assurés bénéficiaires d'une rente au 31 décembre 2024 / 2023



Total des retraités 2'292 (2'212), dont femmes 860 (824), dont hommes 1'432 (1'388)

Évolution effectif des rentes

	31.12.2024	Entrées 2024	Départs 2024	31.12.2023
Rentes de vieillesse	1'541	98	37	1'480
Rentes en cas de divorce	7	3	0	4
Rentes d'invalidité	201	21	23	203
Rentes de conjoint	454	31	13	436
Rentes pour enfants d'invalides	52	7	5	50
Rentes pour enfants de retraité	10	0	4	14
Rentes pour orphelin(s)	27	5	3	25
Total	2'292	165	85	2'212

Nombre de retraites en 2024: 162, dont perception: de la rente de vieillesse 76, du capital 84, du capital et de la rente de vieillesse (forme mixte) 22.

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Les prestations de la fondation sont décrites par le menu dans les dispositions complémentaires au Règlement du 7 septembre 2023. Ci-après, une vue d'ensemble des prestations:

En atteignant l'âge de la retraite ordinaire légale

- Rente de vieillesse à vie
- Rente pour enfants de retraité
- Versement en capital

- Rente pour orphelin(s)
- Capital en cas de décès

En cas d'incapacité de travail (invalidité)

- Rente d'invalidité
- Rente pour enfants d'invalidé
- Libération du paiement des cotisations

Avant d'atteindre l'âge de la retraite ordinaire légale en cas de décès

- Rente de conjoint/partenaire

3.2 Financement, méthodes de financement

La caisse de pension est financée selon la primauté des cotisations (prestations de vieillesse) et selon la primauté des prestations (prestations de risque). L'ensemble des cotisations est composé des contributions d'épargne, des contributions de risque et des contributions pour les coûts administratifs. Les cotisations sont calculées sur la base d'un pourcentage du salaire assuré et par principe financées de manière paritaire (50 % par les salariés et les employeurs). Le salaire assuré au sens du règlement correspond au salaire AVS ou coordonné.

	2024 en CHF	2023 en CHF
Cotisations employeurs	37'301'909	36'226'497
Cotisations salariés	32'949'355	32'267'310
Cotisations totales	70'251'264	68'493'807
dont:		
– Contribution d'épargne	60'510'909	58'790'148
– Contribution de risque	7'103'993	7'096'496
– Contribution aux frais administratifs	2'636'362	2'607'163

3.3 Autres informations sur les activités de prévoyance

Le Règlement prévoit la possibilité d'une retraite anticipée à partir de l'âge de 58 ans. Le versement anticipé de la rente entraîne une diminution à vie de la rente de vieillesse annuelle. Les assurés ont la possibilité, en cas de retraite anticipée, de faire des versements complémentaires pour contrebalancer la réduction de la rente ou bénéficier des prestations maximales. PROMEA Caisse de pension propose aux entreprises métallurgiques du canton du Valais et du canton de Vaud un plan de prévoyance qui satisfait aux dispositions de la Convention collective de travail cantonale correspondante.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes conforme selon la Swiss GAAP RPC 26

Les présents comptes annuels correspondent, sur le plan de la présentation et de l'évaluation, à la directive n° 26 de la Commission pour les Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image conforme à la réalité de la situation patrimoniale, financière et des recettes.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

La tenue de la comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation correspondent aux prescriptions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Le compte annuel, composé du Bilan, du Compte d'exploitation et de l'Annexe, reflète la situation financière effective dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et respecte également les exigences de la Swiss GAAP RPC 26. Les principes d'évaluation ci-dessous ont été appliqués au cours de l'exercice écoulé sans modification par rapport à l'exercice précédent:

Liquidités, créances, engagements, délimitations valeur nominale,

Conversion des devises cours du jour du bilan, *Titres y compris fonds de placement, obligations* valeur de marché, *Immeubles* évaluation détaillée par un expert (pour les détails cf. 6.8), *Capitaux de prévoyance et provisions techniques* selon l'avis de l'expert en matière de prévoyance professionnelle.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Il n'y a pas eu de modification par rapport à l'exercice précédent.

5. Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques de décès et d'invalidité sont supportés de façon autonome par la Fondation jusqu'à concurrence d'une somme de sinistre de CHF 1 million. Depuis le 1^{er} juin 2019, la part de la somme de sinistre dépassant CHF 1 million est réassurée auprès de PKRück (contrat Excess of Loss). Le risque vieillesse est supporté de façon autonome.

5.2 Indications relatives au bilan actuariel

L'expert en prévoyance professionnelle établit un bilan actuariel au 31 décembre 2024.

Lors du calcul du capital de couverture des rentes, les bases techniques de LPP 2020, les tableaux périodiques et un taux d'intérêt technique de 1.75 % sont appliqués sans changement par rapport à l'année précédente.

5.3 Évolution et rémunération des avoirs-épargne des assurés actifs

	2024 en CHF	2023 en CHF
État du capital de prévoyance des assurés actifs au 01.01	936'008'527	908'527'496
Bonifications de vieillesse	62'670'431	61'101'431
Apports de libre passage	70'861'987	71'242'341
Rémunération	18'011'039	13'290'766
Prestations de libre passage lors du départ	-58'106'691	-54'212'721
Versements anticipés EPL	-2'419'106	-1'505'749
Retrait dû au divorce	-1'535'635	-619'856
Dissolution suite à la retraite, au décès ou à l'invalidité	-60'145'364	-61'815'182
État du capital de prévoyance des assurés actifs au 31.12	965'345'188	936'008'527

Dans les bonifications de vieillesse, celles des assurés libérés du paiement des cotisations sont également comprises. Le financement de ces bonifications de vieillesse, d'environ CHF 2.2 million, se fait par le biais de la provision réserve pour sinistres AI. Les différents avoirs de prévoyance ont rapporté 2 % en 2024 (exercice précédent: 1.5 %).

5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Les avoirs de vieillesse selon la LPP se montent à CHF 620'382'814 (exercice précédent: CHF 605'658'350).

5.5 Évolution de la réserve mathématique des rentiers

	2024 en CHF	2023 en CHF
État de la réserve mathématique des rentiers au 01.01	526'430'880	514'517'927
Modification	19'389'139	11'912'953
État de la réserve mathématique des rentiers au 31.12	545'820'019	526'430'880

Chaque année, l'expert en prévoyance professionnelle calcule à nouveau le capital (y compris le risque de longue vie) nécessaire au service des rentes selon des principes actuariels pour la date de référence. La différence entre le capital existant et le capital nécessaire est comptabilisée avec effet sur le résultat du compte d'exploitation.

5.6 Provisions techniques

Les provisions techniques ont évolué comme suit:

	2024 en CHF	2023 en CHF
Fonds de fluctuation dans l'évolution du risque	6'911'000	6'686'924
Provision pour pertes de départ à la retraite	76'413'147	75'840'014
Provision pour intérêts accrus	-	-
Provision pour longue vie	10'916'400	7'896'463
Total des provisions techniques	94'240'547	90'423'401

Provision pour intérêts accrus: le Conseil de fondation a décidé de rémunérer les avoirs de vieillesse réglementaires au taux minimal de 1.25 % (taux d'intérêt de mutation) en 2025. C'est pourquoi aucune provision ne doit être constituée, car il n'y a pas d'intérêt supplémentaire par rapport au taux d'intérêt minimal LPP de 1.25 %.

Fonds de fluctuation des risques: le fonds de fluctuation des risques doit assurer que la caisse de pension dispose de suffisamment de moyens financiers pour assumer ses obligations même en cas d'exercice exceptionnellement riche en sinistres (décès et invalidité).

Provision pour pertes de mises à la retraite: les taux de conversion fixés dans le règlement pour l'âge ordinaire de la retraite ne correspondent pas aux valeurs actuarielles correctes en raison de la modification permanente de l'espérance de vie. Pour pouvoir financer la différence entre le taux de conversion techniquement correct et le taux de conversion réglementaire, il faut constituer des provisions correspondantes. La provision est constituée pour les personnes qui ont atteint l'âge de 58 ans, en supposant un taux de perception des rentes de 60 %. Pour ces personnes, le besoin de financement attendu en cas de départ à la retraite à l'âge ordinaire de la retraite est provisionné.

Provision pour longue vie: pour tenir compte de l'espérance de vie toujours plus importante des assurés à la retraite, il est constitué une provision équivalant à 0.5 % du capital de prévoyance pour chaque année comptabilisée après 2020 (= année de parution des Bases techniques LPP 2020).

5.7 Bases techniques

Le taux d'intérêt technique se monte à 1.75 % au 31 décembre 2024 et est en conséquence inférieur au plafond selon la DTA 4 de 2.89 %.

Le capital de couverture nécessaire correspond à l'avoir de vieillesse des assurés actifs accumulé au 31 décembre 2024 et à la valeur actuelle des bénéficiaires de rentes. Les bases techniques de la LPP 2020, tables périodiques, sont utilisées depuis le 31 décembre 2021.

5.8 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP2 et résultat de l'expertise actuarielle

	2024 en CHF	2023 en CHF
Actifs à la valeur du marché	1'820'139'997	1'704'358'508
./. engagements et régularisations comptables	- 34'231'249	- 28'387'581
./. réserves de cotisations et fonds libres d'employeurs affiliés	- 17'557'743	- 16'715'242
Patrimoine disponible	1'768'351'005	1'659'255'686
Capital de prévoyance assurés actifs	- 965'345'188	- 936'008'527
Capital de prévoyance retraités	- 545'820'019	- 526'430'880
Provisions techniques	- 94'240'547	- 90'423'401
Patrimoine nécessaire	- 1'605'405'754	- 1'552'862'808
Excédent	162'945'251	106'392'878
Taux de couverture	110.1 %	106.9 %

5.9 Expertise actuarielle

La dernière expertise a été réalisée au 31 décembre 2023. Ce document confirmait que:

- les bases techniques (LPP 2020, tables périodiques) sont adéquates; • le taux d'intérêt technique utilisé actuellement par la caisse de pension, de 1.75 %, est adéquat. Cette valeur se situe dans la fourchette que nous avons déduite et en dessous du rendement net attendu de la stratégie de placement de 2.56 %; • le taux de couverture selon l'art. 44 OPP2 s'élève à 106.9 %; • nous estimons que l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur de 16.1 % du capital de prévoyance nécessaire sur le plan actuariel est suffisant; • à la date de référence, la caisse de pension offre la sécurité de pouvoir remplir ses obligations (le degré de couverture selon l'art. 44 OPP2 s'élève à 106.9 %, la réserve de fluctuation de valeur est constituée à hauteur de 42.6 % de sa valeur cible); • les dispositions actuarielles réglementaires sur les prestations et le financement sont conformes aux prescriptions légales; • les mesures prises pour couvrir les risques actuariels (vieillesse, décès et invalidité) sont suffisantes.

6. Explications relatives au placement des fonds et au résultat net du placement des fonds

6.1 Organisation des activités de placement, Règlement de placement

Le Conseil de fondation assume la responsabilité suprême pour le placement des fonds. Il a donc élaboré un règlement de placements qui décrit les objectifs et les principes de la gestion patrimoniale. Par ailleurs, le Conseil de fondation a désigné un comité, composé de membres du Conseil de fondation, qui est responsable de la mise en œuvre de l'activité patrimoniale.

PROMEA Caisse de pension a confié à des gérants de fortune externes disposant de l'habilitation du CHS ou subordonnés à la FINMA les mandats de catégorie suivants:

Obligations CHF UBS AG

Obligations en monnaies étrangères UBS AG

Actions Suisse UBS AG

Actions Global UBS AG

Actions Marchés émergents UBS AG

Infrastructures UBS AG; Swiss Life; SFP

Immobilier UBS AG; Swiss Life; HIG; SFP; Swiss Prime; Utilita; Zürich Versicherungen

Global Custodian UBS AG

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50 al. 4 OPP2)

L'art. 50 de l'ordonnance sur l'assurance vieillesse, survivants et invalidité professionnelle (OPP2) règle la sécurité et la répartition des risques des placements. Les placements patrimoniaux doivent être gérés et surveillés soigneusement. Le règlement de placement autorise les extensions suivantes des possibilités de placement, qui n'ont toutefois pas été sollicitées: actions étendues à 53 %, biens immobiliers étendus à 32 %. Il est confirmé que la stratégie de placements choisie sert une répartition optimale des risques des placements et que l'atteinte de l'objectif de prévoyance est optimalement soutenue. Les dispositions de l'art. 50 al. 1–3 OPP2 sont respectées.

6.3 Montant visé et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

PROMEA Caisse de pension présente au 31 décembre 2024 une réserve de fluctuation de valeur s'élevant à CHF 162.95 millions. La réserve de fluctuation de valeur théorique pour la stratégie de placement s'élève, selon le calcul de l'expert en prévoyance professionnelle, à 16.1 % des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avec un niveau de sécurité de 97.5 %). PROMEA Caisse de pension présente un déficit de réserve de CHF 95.53 millions et a par conséquent une capacité de risque restreinte.

Valeur désirée de la réserve de fluctuation de 16.1 % des capitaux de prévoyance et des provisions techniques

CHF 258'470'326

Valeur effective de la réserve de fluctuation

CHF 162'945'250

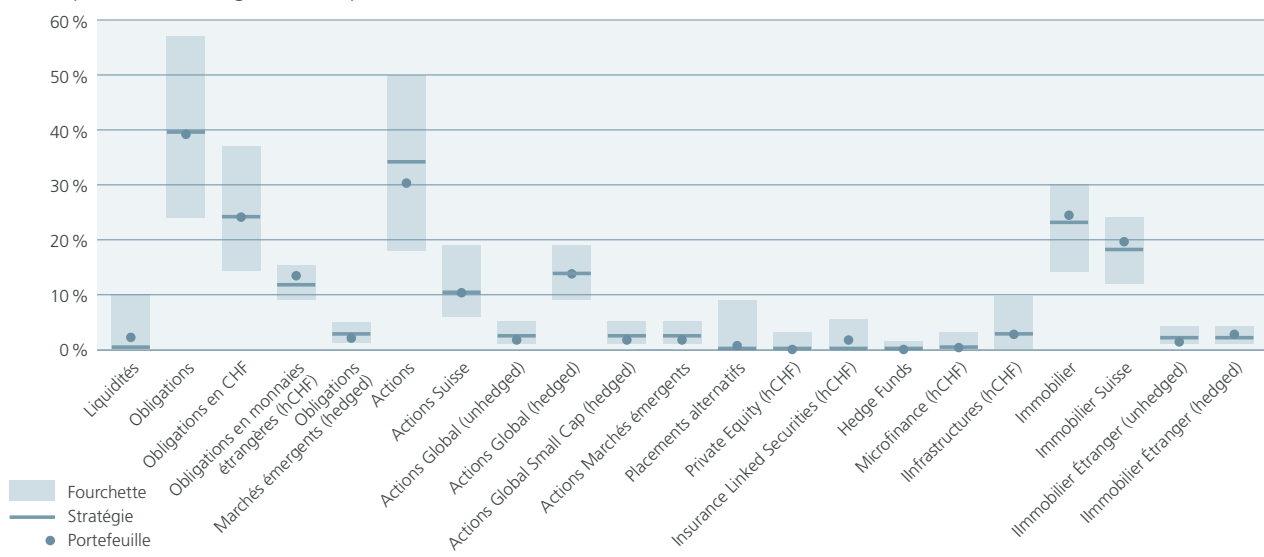
Déficit en matière de réserve

CHF 95'525'076

6.4 Présentations des placements par catégorie

	31.12.2024	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2023	Fourchettes	Limitation
Catégorie de placement	en CHF	Part en %	en CHF	Part en %	en %	OPP 2 en %
Liquidités	80'699'518	4.43	52'460'056	3.08	0–10	100
Créances et prêts	13'242'066	0.73	20'484'333	1.20		
Comptes de régularisation des actifs	144'291	0.01	2'105	0.00		
Titres						
Dépôts à terme						
• Dépot à terme en CHF	30'042'973	1.65	0	0.00		
Obligations						
• Obligations en CHF	422'936'527	23.24	395'322'829	23.19	14–37	100
• Obligations en monnaies étrangères (hedged)	226'965'655	12.47	232'105'580	13.62	9–15	
• Obligations Marchés émergents (hedged)	26'579'105	1.46	26'515'818	1.56	1–5	
Actions						
• Actions Suisse	201'450'260	11.07	190'956'659	11.20	6–19	50
• Actions Global (unhedged)	37'792'529	2.08	29'426'363	1.73	1–5	
• Actions Global (hedged)	221'460'621	12.17	236'316'414	13.87	9–19	
• Actions Global Small Cap (hedged)	28'084'566	1.54	26'128'228	1.53	1–5	
• Actions Marchés émergents	25'993'127	1.43	22'234'759	1.30	1–5	
Placements alternatifs						
• Private Equity (hedged)	170'000	0.01	180'000	0.01	0–3	15
• Hedge Funds	0	0.00	0	0.00	0–1	
• Insurance Linked Securities (hedged)	41'652'047	2.29	20'000'000	1.17	0–5	
• Microfinance (hedged)	10'022'960	0.55	0	0.00	0–3	
Infrastructures Suisse + Étranger	80'262'184	4.41	55'492'497	3.26	0–10	10
Immobilier						
• Immobilier Suisse (placements directs)	167'350'000	9.19	169'500'000	9.95	12–24	30
• Immobilier Suisse (indirects)	144'053'253	7.91	158'602'915	9.31		
• Immobilier Étranger (unhedged)	13'983'249	0.77	17'188'389	1.01	0–4	
• Immobilier Étranger (hedged)	47'255'068	2.60	51'441'563	3.02	0–4	
Total des placements	1'820'139'997	100.00	1'704'358'508	100.00		
Total monnaies étrangères	760'051'110	41.76	696'849'611	40.89	24–66	
Total des monnaies étrangères (non couvertes)	132'432'575	7.28	121'504'000	7.13	4–23	30
Total actions	514'781'103	28.28	505'062'424	29.63	18–53	50
Total immobilier	372'641'570	20.47	396'732'866	23.28	14–32	30
Total actions/placements alternatifs	566'626'109	31.13	525'242'424	31.91	18–59	65

Les placements correspondent aux prescriptions des art. 54, 54a, 54b et 55 OPP 2 ainsi qu'aux fourchettes stipulées dans le règlement de placement.



6.5 Instruments dérivés en cours (ouverts)

Le Règlement de placement autorise le recours aux instruments dérivés pour couvrir des risques de change.

Opérations de change à terme

Il n’y a pas d’opération à terme sur devises à la date du bilan.

Swaps de taux d’intérêt

À la fin de l’année, la caisse de pension n’était engagée dans aucun swap de taux d’intérêt.

6.6 Prêt de titres (securities lending)

En date du 31 décembre 2024, aucun titre des placements directs n’avait été prêté.

6.7 Explications du résultat net des placements

	2024 en CHF	2023 en CHF
Produit du placement en titres	90'982'992	91'621'144
• Liquidités, placements à terme et «call money»	313'874	1'357'525
• Infrastructures	5'452'144	3'227'248
• Microfinance	32'981	-
• Opérations de change à terme	-	-
• Obligations	19'144'131	36'873'008
• Actions	64'209'591	50'053'539
• Private Equity	-250	40'000
• Insurance Linkes Securities	1'830'521	
• Hedge Funds	-	- 103'305
• Rendements extraordinaires	-	173'129
Produit des immeubles	9'049'658	- 464'296
Revenu d’immobiliers indirects	2'800'104	- 4'434'878
Gestion de fortune, Investment-Controlling	- 5'315'183	- 5'459'432
Total du résultat net des placements patrimoniaux	97'517'571	81'262'538
Patrimoine total déterminant	1'820'139'997	1'704'358'508
Performance	5.89 %	5.62 %

La performance a été calculée selon la méthode TWR générale.

Mention comptable des charges de la gestion des avoirs pour les placements collectifs

Taux de transparence des coûts

	en CHF	en pour-cent de l'avoir total
Total des placements transparents au niveau des coûts	1'777'936'949	100 %
Total des placements collectifs non transparents	0	0 %
Patrimoine de PROMEA Caisse de pension conformément à la comptabilité des titres et des immeubles	1'777'936'949	100 %

Le taux de transparence des coûts a été déterminé comme étant de 100 %.

Coûts de gestion de fortune comptabilisés à part

	en CHF	en pour-cent des placements transparents au niveau des coûts
Coûts de gestion de fortune comptabilisés directement dans le compte de résultat	1'313'675	0.08 %
Indice des coûts des sociétés de gestion immobilière	335'323	0.01 %
Indice des coûts des placements collectifs à coûts transparents	3'666'184	0.21 %
Total des coûts de gestion de fortune figurant dans le compte de résultat	5'315'183	0.30 %

Le total des coûts de gestion de fortune comptabilisé dans le compte de résultat se monte à 0.3 % (2023: 0.32 %) des placements à coûts transparents.

Coûts de placements collectifs transparents par catégorie de placement

Catégorie de placement	Coûts basés sur les transactions en CHF
Fonds Obligations CHF – avec valeur en date de la clôture	57'773
Fonds Obligations monnaies étrangères – avec valeur en date de la clôture	53'686
Fonds Obligations Marchés émergents – avec valeur en date de la clôture	0
Fonds Actions Suisse – avec valeur en date de la clôture	0
Fonds Actions Global (unhedged) – avec valeur en date de la clôture	3'779
Fonds Actions Global (hedged) – avec valeur en date de la clôture	25'973
Fonds Actions Global Small Cap – avec valeur en date de la clôture	25'080
Fonds Actions Marchés émergents – avec valeur en date de la clôture	26'926
Fonds Infrastructure – avec valeur en date de la clôture	1'401'560
Immobilier indirect Suisse – avec valeur en date de la clôture	1'193'611
Immobilier indirect Étranger (unhedged) – avec valeur en date de la clôture	109'069
Immobilier indirect Étranger (hedged) – avec valeur en date de la clôture	580'190
Insurance Linked Securities	178'472
Microfinance	10'019
Placements sur le marché monétaire	45
Total des placements collectifs transparents	3'666'184

Liste des placements collectifs non transparents le jour de la clôture

ISIN	Catégorie	Nom du produit	Valeur à la date de référence 31.12.2024		
	Hedge Funds		Unité	Valeur marchande en CHF	en pour-cent de l'avoir
Fonds & similaires					
INT3486	Hedge Funds	TRADEX Master D series 1	361.59	0 %	0 %
INT3487	Hedge Funds	TRADEX Master D series 1 II	57.01	0 %	0 %
Total Hedge Funds				0 %	0 %

6.8 Immeubles

6.8.1 Immeubles

Les immeubles suivants sont la propriété de PROMEA Caisse de pension:

	Coûts administratifs en CHF	31.12.2024 valeur de bilan en CHF	31.12.2023 valeur de bilan en CHF
Immeuble Dübendorf	17'702.15	10'900'000	11'150'000
Immeuble Mönchaltorf	9'802.00	3'200'000	4'550'000
Immeuble Morbio Inferiore	19'550.50	-	7'450'000
Immeuble Berne	12'665.30	4'900'000	5'000'000
Immeuble Arni	42'515.70	19'750'000	19'250'000
Immeuble Zurich	20'397.60	15'250'000	13'750'000
Immeuble Niederglatt	10'819.05	5'000'000	4'500'000
Immeuble Seebach	53'523.15	21'300'000	21'000'000
Immeuble Dietikon	34'203.05	26'650'000	24'100'000
Immeuble Zofingue	9'205.35	4'000'000	3'900'000
Immeuble Mumpf	17'033.40	8'600'000	8'500'000
Immeuble Amriswil	33'766.95	19'250'000	18'700'000
Immeuble Biel/Bienne	9'416.90	2'100'000	1'750'000
Immeuble Allschwil	9'073.55	5'400'000	4'900'000
Immeuble Rapperswil	29'760.70	17'750'000	17'800'000
Immeuble Thoune	5'887.80	3'300'000	3'200'000
Total	335'323.15	167'350'000	169'500'000

L'estimation a été effectuée conformément aux directives relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Depuis 2009, PROMEA Caisse de pension bénéficie du soutien de Sparhafen Immobilien AG en ce qui concerne la gestion des placements immobiliers. L'examen des immeubles susceptibles d'être acquis pour étendre le portefeuille immobilier ainsi que l'étude de l'assainissement des immeubles figurant déjà au portefeuille s'effectuent en étroite coopération avec la Direction de PROMEA Caisse de pension.

Méthode d'estimation des immeubles: Discounted Cash Flow Method / Méthode DCF; largeur de bande des taux d'intérêt de capitalisation de 2.75 % à 3.5 %.

6.9 Explications relatives aux réserves de contributions et aux fonds libres d'employeurs affiliés

Les réserves de cotisations et les moyens libres ont connu l'évolution suivante:

	2024 en CHF	2023 en CHF
État des réserves d'employeurs au 01.01	16'398'083	15'926'454
Apports aux réserves de cotisation des employeurs	4'028'390	3'770'130
Dissolution pour payer les cotisations des employeurs	-3'230'442	-3'341'242
Dissolution suite à des départs de l'entreprise	0	0
Rémunération à 0.25 %	43'761	42'741
Total des réserves de cotisation des employeurs au 31.12	17'239'792	16'398'083
État des fonds libres d'employeurs au 01.01	317'158	316'367
Apport de moyens libres	0	0
Rémunération à 0.25 %	793	791
Sortie de moyens libres	0	0
Total des fonds libres d'employeurs au 31.12	317'951	317'158

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Créances et prêts

Le poste Créances et prêts est composé comme suit:

	31.12.2024 en CHF	31.12.2023 en CHF
Avoir d'impôt anticipé Administration fédérale des contributions	5'743'731	13'079'576
Avoir d'impôt à la source administrations fiscales étrangères	62'899	62'892
Compte de décompte avec PROMEA Caisse de compensation	6'540'449	6'317'206
Comptes de décompte gestion des immeubles	623'316	727'376
Fonds de garantie LPP	271'670	297'283
Total des créances et prêts	13'242'066	20'484'333

PROMEA Caisse de compensation assume le mandat de l'encaissement des cotisations de PROMEA Caisse de pension, c'est-à-dire que les cotisations dues à l'AVS/AI/APG ainsi qu'à PROMEA Caisse de pension sont facturées ensemble. L'Office fédéral des assurances sociales OFAS a autorisé PROMEA Caisse de compensation à se charger de ce mandat. Le compte de décompte avec PROMEA Caisse de compensation comptabilise les crédits et les débits de cette coopération.

7.2 Compte de régularisation actif

Le compte de régularisation actif comprend les positions individuelles suivantes:

	2024 en CHF	2023 en CHF
Avoirs divers	144'291	2'105
Total des actifs transitoires	144'291	2'105

7.3 Prestations de libre passage et rentes

Ce compte sert à l'ensemble du trafic des paiements avec les assurés. Tous les versements effectués par les assurés sont immédiatement comptabilisés ici, puis transférés dès que les indications nécessaires sont disponibles. Les versements destinés aux assurés passent aussi par ce compte.

7.4 Compte de régularisation passif

Le compte de régularisation passif comprend les positions individuelles suivantes:

	2024 en CHF	2023 en CHF
Divers	251'325	245'088
Total des passifs transitoires	251'325	245'088

La régularisation comptable passive regroupe des factures encore impayées et des rentes impossibles à faire parvenir à leurs bénéficiaires.

7.5 Frais d'administration

Les charges de marketing et de publicité ainsi que de l'administration se décomposent comme suit:

	2024 en CHF	2023 en CHF
Courtages intermédiaires	384'166	354'726
Charges rapport de gestion	25'045	16'732
Publicité générale	35'811	51'243
Parrainage	9'026	4'847
Total des frais de marketing et de publicité	454'049	427'546
Révision de caisse et conseils	36'340	39'188
Expert en caisse de pension	66'089	80'856
Autorité de surveillance	28'241	27'521
Frais d'administration généraux	2'363'848	2'176'503
Total des frais d'administration	2'948'566	2'751'614

Les coûts administratifs par assuré actif sont de CHF 317 (année précédente: CHF 291) et de CHF 254 (année précédente: CHF 236) y compris les retraités.

7.6 Intégrité et loyauté

Toutes les personnes et institutions impliquées dans le placement patrimonial, de même que le Conseil de fondation agissent conformément aux dispositions d'intégrité et de loyauté de l'art. 51b LPP et des art. 48f-I et 49a OPP2 ainsi qu'aux directives de la Charte de l'ASIP. Chaque année, toutes ces personnes et institutions doivent confirmer par écrit qu'elles respectent les prescriptions évoquées.

7.7 Rétrocessions

L'ensemble des personnes et institutions chargées de la gestion ont déclaré par écrit, dans le sens des arrêts du Tribunal fédéral 132 III 460 du 22 mars 2006 et 138 III 755 du 30 octobre 2012, quels avantages patrimoniaux elles ont perçu de la part de tiers.

8. Demandes de l'autorité de surveillance

Aucun.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 En 2024, il n'y a pas eu de dissolutions de conventions d'affiliation entraînant une liquidation partielle.

9.2 Promesses de capitaux ouvertes au 31 décembre 2024

CSA Infrastructure énergie Suisse L	CHF	960'482
UBS Clean Energy Infrastructure Switzerland 2	CHF	2'266'610
UBS Clean Energy Infrastructure Switzerland 3	CHF	1'947'566
SFP Infrastructure Partners Fund	CHF	7'042'531
ZAST Infrastructure Evergreen CHF hedged	CHF	10'000'000

10. Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun.

Fiable

*La PROMEA Caisse de pension
agit de manière digne de confiance.*





Allvisa AG | Thurgauerstrasse 54
Postfach | CH-8050 Zürich
T +41 43 344 43 43
www.allvisa.ch | info@allvisa.ch

PROMEA Pensionskasse
Baslerstrasse 60
8048 Zürich

René Zehnder
+41 (0)43 344 43 81
rene.zehnder@allvisa.ch

Zürich, le 3 juin 2025

Confirmation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'experts en prévoyance professionnelle selon l'art. 52e al. 1 LPP et sur la base du mandat d'expert qui nous a été confié, nous vous soumettons le rapport ci-dessous sur la situation au 31 décembre 2024.

Confirmation de l'indépendance

En notre qualité d'experts en matière de prévoyance professionnelle selon l'art. 52a al. 1 LPP, nous confirmons que nous sommes indépendants, conformément à l'art. 40 OPP 2 ainsi qu'aux directives de la CHS PP D-03/2013, et que notre jugement a été formé et nos recommandations émises en toute objectivité.

En notre qualité d'experts en matière de prévoyance professionnelle compétent, nous remplissons les conditions d'ordre professionnel définies à l'art. 52d al. 2 let. a et b LPP qui imposent une formation et une expérience professionnelles appropriées ainsi que la connaissance des dispositions légales pertinentes ; remplissant également les conditions d'ordre personnel de l'art. 52d al. 2 let. c LPP, soit la bonne réputation et la fiabilité, nous avons obtenu l'agrément de la Commission de haute surveillance CHS PP.

Confirmation d'expert

La situation financière de la PV-PROMEA est bonne. Calculé au moyen d'un taux d'intérêt technique de 1.75% (exercice précédent: 1.75%) et de la base technique LPP 2020, le taux de couverture d'après l'art. 44 OPP 2 se monte à 110.1% au 31.12.2024 (exercice précédent: 106.9%). La bonne performance a eu un effet positif sur le résultat. La réserve de fluctuation est constituée à concurrence de 63.0% de sa valeur cible à la date du bilan.

Sur la base de notre contrôle selon l'art. 52e al. 1 LPP, nous confirmons qu'au 31 décembre 2024

- les dispositions réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales et notamment à la loi sur le libre passage ;
- la caisse de pension présente une garantie suffisante de pouvoir remplir ses engagements de prévoyance, conformément à l'art. 52e al. 1 let. a LPP ;
- les primes de risque ainsi que la provision constituée pour les cas de risque présentent une protection suffisante et remplissent les exigences selon l'art. 43 OPP 2.
- les bases techniques et le taux d'intérêt technique sont appropriés.

Allvisa AG

Pensionskassen-Experte SKPE
Allvisa AG, 3. Juni 2025
René Zehnder
Expert diplômé en caisses de pensions

Pensionskassen-Experte SKPE
Allvisa AG, 3. Juni 2025
Thomas Frick
Expert diplômé en caisses de pensions



Tél. +41 44 444 35 55
www.bdo.ch
zurich@bdo.ch

BDO SA
Schiffbaustrasse 2
8031 Zurich

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil de fondation de la PROMEA Pensionskasse, Schlieren

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la PROMEA Pensionskasse (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

La version allemande du rapport d'audit (datée du 19 mai 2025) est juridiquement contraignante.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil de Fondation relatives aux Comptes Annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'Expert en Matière de Prévoyance Professionnelle relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que,



Tél. +41 44 444 35 55
www.bdo.ch
zurich@bdo.ch

BDO SA
Schiffbaustrasse 2
8031 Zurich

individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si:

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution de prévoyance;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Zurich, le 19 mai 2025

BDO SA

Marcel Frick
Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

Christian Schärer
Expert-réviseur agréé

Annexe

Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

Entrepreneuriale

*La PROMEA Caisse de pension
agit de manière active,
circonspecte et consciente
des coûts.*



en bref,

PROMEA CAISSE DE PENSION

PROMEA Caisse de pension est une institution de prévoyance professionnelle paritaire de la branche de la métallurgie, de la construction et des branches annexes, ainsi que d'autres branches artisanales et entreprises.

Historique

1955

Fondation en tant qu'assurance paritaire complémentaire

1968

Transformation en Caisse d'assurance paritaire pour les métiers rattachés à la construction métallurgique, CPCM

1983

Extension en PV-METALL en prévision du 2^e pilier obligatoire (LPP)

1996

Changement de nom en PV-PROMEA

2018

Changement de nom en PROMEA Caisse de pension

Associations fondatrices de

PROMEA Caisse de pension

- AM Suisse
- Syndicat Unia
- Syna – le syndicat

Association de services avec les assurances sociales PROMEA

- PROMEA Caisse de compensation
- PROMEA Caisse d'allocations familiales
- KSM Caisse maladie des entreprises suisses de construction métallique

Forme juridique

Fondation paritaire d'organisations d'employeurs et de salariés au sens des art. 80 ss. du Code civil.

But de la fondation

Le but de PROMEA Caisse de pension est d'assurer, sous forme de fondation commune, la prévoyance professionnelle selon la LPP et ses dispositions d'exécution pour les salariés et les employeurs des entreprises qui sont membres, membres du patronage ou bienfaiteurs d'AM Suisse ou qui entretiennent des rapports de partenaire social avec un des cofondateurs mentionnés ou dont les salariés sont régis par les conventions collectifs de travail des cofondateurs de PROMEA Caisse de pension.

Conseil de fondation

Paritaire comprenant trois représentants des salariés et trois représentants des employeurs des organisations fondatrices.

organes,

DE PROMEA CAISSE DE PENSION

Associations fondatrices

AM Suisse, syndicat Unia, Syna – le syndicat

Conseil de fondation

Sabine Bellefeuille représentante des employeurs (AM Suisse)

Kaspar Bütikofer représentant des salariés (Unia)

Vincenzo Giovannelli vice-président, représentant des salariés (Unia)

Peter Meier président, représentant des employeurs (AM Suisse)

Susanne Niklaus représentante des employeurs (AM Suisse)

Susanne Sabbadini représentante des salariés (Syna)

Direction

Ricardo Garcia directeur PROMEA Assurances sociales

Patric Spahr directeur PROMEA Caisse de pension

Direction de division Prévoyance professionnelle

Veli Balaban chef de département Prévoyance professionnelle

Collaborateurs

Belinda Bono gestion des membres / assurés

Maria Carbone gestion des membres / assurés

Chanita Duangtaku gestion des membres / assurés

Isabelle Gygi gestion des prestations

Hanspeter Kaufmann conseiller d'entreprise Prévoyance professionnelle

Roland Kleiner conseiller d'entreprise Prévoyance professionnelle

Petra Müller-Loose gestion des membres / assurés, comptabilité générale, comptabilité de la fondation et comptabilité financière

Katia Rizzo gestion des prestations

Milica Simic gestion des membres / assurés

Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS)

Expert en caisse de pension

Allvisa AG, René Zehnder, Zurich

Organe de révision

BDO SA, Zurich

Placements financiers**Banque de dépôt (Global Custodian)**

UBS AG

Conseils en placements

Hartweger & Partner AG, Lucerne

Immobilier

Sparhafen Immobilien AG, Zurich

Immopro AG, Zurich

Expert en estimations

COMRE AG, Zurich

Mentions légales**Editrice**

PROMEA Caisse de pension, Schlieren

Conception, mise en page et réalisation

agor ag | kommunikation & design, Zurich

